

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE  
DE LEFOREST

D-2023-39

Nous, Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST,

Vu l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2023, autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats de la commande publique dans la limite des seuils de procédures formalisées pour les marchés de fournitures et services, déterminés par la législation en vigueur au moment de l'élaboration dudit marché ou accord-cadre, les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Considérant la nécessité pour la commune d'établir un contrat relatif à la maintenance globale des systèmes incendie des bâtiments de la Commune,

Considérant que la proposition de la société ACCART se révèle être très avantageuse,

**DECIDONS**

**Article 1 :** Est autorisée la passation du contrat relatif à la maintenance globale des systèmes d'alarme des bâtiments de la Commune, avec la société ACCART, sis 81 Rue d'Arras 62 690 HERMAVILLE, pour un montant annuel de 3 963 € H.T révisable et pour une durée d'un an renouvelable 2 fois un an.

**Article 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.

A Leforest, le 21 juin 2023.

Le Maire,



Christian Musial

